



Séance du conseil municipal du 19 juin 2020 Compte-rendu

L'an deux mille vingt le dix-neuf du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participant à la séance : Vincent ASSELINEAU, Catherine BARDINON, Guillaume BERGERON, Valérie BERTIN, Patrick BOURBIER, Hervé CELERIEN, Laurent CHASTRUSSE, Gérard COUBRET, Alicia DION, Caroline JUILLET, Emilie MIQUEL, France-Odile PERRIN-CRINIÈRE, Josiane ROCHE, Jacques TOURNIER.
Absent excusé : Jérôme MONTEL qui donne pouvoir à Valérie BERTIN.

Madame Alicia DION a été élue secrétaire.

Délibération N°1 : Vote des taxes

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de considérer les taux d'imposition de l'année 2019, elle propose de reconduire les taux suivants soit :

- **taxe foncière bâtie : 10.80 %**,
- **taxe foncière non-bâtie : 43,50 %**.

Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation 2019 était de 9,05%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reconduire ces taux pour l'année 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : Budget prévisionnel principal 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel principal de la Commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- | | |
|------------|----------------|
| - Dépenses | 1 166 965.15 € |
| - Recettes | 1 166 965.15€ |

Section d'investissement :

- | | |
|------------|--------------|
| - Dépenses | 859 029.69 € |
| - Recettes | 859 029.69 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget principal de la Commune.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : Budget prévisionnel assainissement 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel assainissement 2020, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	45 799 €
- Recettes	45 799 €

Section d'investissement :

- Dépenses	72 105 €
- Recettes	72 105 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget assainissement 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : Budget prévisionnel station-service 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel de la station-service de la Commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	421 788.66 €
- Recettes	421 788.66 €

Section d'investissement :

- Dépenses	38 915.40 €
- Recettes	38 915.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget principal de la station-service communale.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : Autorisation pour fixer le prix du carburant

Le Maire expose au Conseil Municipal que le prix du carburant varie à chaque livraison. Selon l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut être chargée pour la durée de son mandat de fixer les tarifs prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Madame le Maire à fixer le prix de vente du carburant en fonction du prix d'achat de chaque livraison.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : Révision du loyer du salon de coiffure

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de reconsidérer le loyer de la SARL NABLANC pour le salon de coiffure situé au 6 Grande Rue, conformément à son bail.

Le nouveau loyer devra être indexé sur l'indice du 1^{er} trimestre 2019 soit 246 € par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le nouveau montant du loyer.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°7 : Occupation du local situé au rez-de-chaussée du 6 grande rue

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'antenne de Vallière du Secours Catholique concernant l'occupation du local situé au 6 grande rue au rez-de-chaussée gauche. L'association doit en effet quitter le local mis à leur disposition dans la maison paroissiale car toutes les normes d'accueil ne sont pas respectées.

Le Maire et la deuxième adjointe ont rencontré l'association et proposent

- de mettre à disposition à titre gratuit le local pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 31 août 2020,
- de signer un bail d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre pour un loyer de 100 € par mois afin de faire une boutique de friperie. L'association aura à sa charge les factures d'eau et d'électricité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°8 : Occupation de la salle située sur la parcelle AE N°163

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la société SAS PASFAB qui gère le Petit Casino concernant l'occupation de la salle située sur la parcelle cadastrée section AE N°163.

Le Maire propose de signer un bail à compter du 1^{er} août pour un loyer de 15 € par mois, expliquant que cette pièce n'a ni eau, ni électricité, ni fenêtre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la signature d'un bail pour l'occupation de cette salle, demande à Madame le Maire de proposer 20 € dans un souci d'équité avec d'autres locations de la commune et autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°9 : transports scolaires 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence des transports scolaires est devenue compétence du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Lorsque le Conseil départemental avait la gestion de ce service, la commune prenait intégralement en charge la dépense, de façon à soulager les frais de scolarité des enfants de la commune.

L'an passé, lors du vote de la nouvelle prise en charge, une erreur a été commise dans les conventions et le Conseil régional a facturé une part de revient aux familles.

Le maire propose au conseil municipal de prendre de nouveau totalement à sa charge le transport scolaire pour les élèves fréquentant l'école de Vallière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°10 : Création d'un compte DFT pour la régie de la station-service

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Direction des finances publiques de créer un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) afin de gérer les fonds en espèces et en chèques de la régie de la station-service.

Il s'agit de déposer le montant des paiements qui constituent la régie sur un compte et non plus en trésorerie de proximité.

Les modalités d'exécution seront expliquées lors d'une prochaine rencontre avec l'agent en charge de la régie concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et bien que déplorant le transfert de charge de travail des services de l'Etat vers les collectivités valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de voix pour : 15
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°11 : Achat d'une licence 4

Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de restaurant dans un bâtiment communal avance, comme le prouve la somme de travaux inscrite au budget primitif.

Pour que ce projet soit le plus complet possible, il est important que la commune puisse disposer d'une licence 4 qu'elle pourra louer aux futurs gérants.

Il s'avère que Madame Nicole Boyer est détentrice d'une licence 4.

Le Maire propose que la mairie se porte acquéreur de cette licence au prix maximum de 10 000€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité la proposition, inscrit cette somme au budget et autorise Madame le maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Nombre de voix pour : 15

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0